

© OECD, 2003.

© Software: 1987-1996, Acrobat is a trademark of ADOBE.

All rights reserved. OECD grants you the right to use one copy of this Program for your personal use only. Unauthorised reproduction, lending, hiring, transmission or distribution of any data or software is prohibited. You must treat the Program and associated materials and any elements thereof like any other copyrighted material.

All requests should be made to:

Head of Publications Service,
OECD Publications Service,
2, rue André-Pascal,
75775 Paris Cedex 16, France.

© OCDE, 2003.

© Logiciel, 1987-1996, Acrobat, marque déposée d'ADOBE.

Tous droits du producteur et du propriétaire de ce produit sont réservés. L'OCDE autorise la reproduction d'un seul exemplaire de ce programme pour usage personnel et non commercial uniquement. Sauf autorisation, la duplication, la location, le prêt, l'utilisation de ce produit pour exécution publique sont interdits. Ce programme, les données y afférentes et d'autres éléments doivent donc être traités comme toute autre documentation sur laquelle s'exerce la protection par le droit d'auteur.

Les demandes sont à adresser au :

Chef du Service des Publications,
Service des Publications de l'OCDE,
2, rue André-Pascal,
75775 Paris Cedex 16, France.

Partie IV

Intégrer les TIC dans les programmes de développement*

Forum mondial conjoint OCDE/Nations unies/Banque mondiale sur l'économie du savoir

Résumé

Un large accord se dégage pour dire que les technologies de l'information et des communications (TIC) peuvent apporter une grande contribution à la lutte contre la pauvreté et à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). IL s'agit maintenant de les intégrer efficacement dans les plans nationaux de développement et les programmes des donateurs, et de mieux coordonner les efforts déployés par les différents donateurs dans ce domaine. Il faudrait également assurer un partage des connaissances concernant les formules « qui marchent » et les raisons de leur succès.

* Le présent document a été préparé par Ichiro Tambo de l'unité des Technologies de l'information et des communications de la Direction de la co-opération pour le développement, en collaboration avec Kerry McNamara, Consultant. Vos commentaires ou questions pourront être adressés au dac.contact@oecd.org.

TABLE DES MATIERES

1. Introduction	IV-5
2. Le défi posé par l'intégration des TIC dans les programmes de développement	IV-5
3. Les TIC et le processus CSLP	IV-9
4. Enseignements de l'expérience accumulée à l'échelle mondiale et réalités locales.....	IV-11
5. L'importance du partenariat entre secteurs public et privé	IV-13
6. Un rôle de meneurs pour les gouvernements et les donateurs.....	IV-13
7. TIC et capacités de l'Etat	IV-13
8. Nouvelles formes d'action au niveau international	IV-15
9. Vers une coordination plus efficace entre donateurs.....	IV-16
10. La contribution de l'OCDE	IV-17
11. A l'approche du Sommet mondial sur la société de l'information.....	IV-18

ANNEXE 1

QUELQUES EXEMPLES AIDERONT À COMPRENDRE COMMENT LES TIC PEUVENT FACILITER LA RÉALISATION DES OMD.....	IV-19
--	-------

ANNEXE 2

STRATÉGIES DES DONNEURS CONCERNANT LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC), D'APRÈS LES INFORMATIONS DONT DISPOSAIT LA DCD DE L'OCDE EN FÉVRIER 2003	IV-21
---	-------

ANNEXE 3

RAPPORT DU FORUM MONDIAL CONJOINT OECD/NATIONS UNIES/ BANQUE MONDIALE SUR L'ECONOMIE DU SAVOIR Intégrer les TIC dans les programmes de développement.....	IV-25
---	-------

Liste des encadrés

Encadré 1. Le GEANT du G8 et le Groupe d'étude sur les TIC des Nations unies	IV-6
Encadré 2. TIC et croissance	IV-7
Encadré 3. Les TIC et les objectifs du millénaire pour le développement	IV-9
Encadré 4. TIC et CSLP	IV-10
Encadré 5. Intégrer les TIC dans les stratégies des donateurs – L'exemple du DFID	IV-11
Encadré 6. Intégrer les TIC dans les programmes de développement: l'expérience du Mozambique et de la Jordanie	IV-12
Encadré 7. Le projet de l'OCDE sur l'administration électronique : enseignements pour les pays en développement	IV-14
Encadré 8. Le rôle des partenariats informels associant de multiples acteurs.....	IV-15
Encadré 9. Le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI).....	IV-18

INTÉGRER LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS (TIC) DANS LES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT

1. Introduction

L'OCDE a pris une part active, depuis quelques années, aux efforts engagés par l'ensemble de la communauté internationale pour mieux appréhender, et renforcer, le rôle des TIC en tant que vecteurs de croissance économique et de réduction de la pauvreté. A côté des travaux considérables qu'elle a menés sur les questions liées au commerce électronique, l'OCDE a porté une attention grandissante aux problèmes spécifiques et aux possibilités particulières découlant de la diffusion des TIC, avec les réseaux de relations économiques et humaines d'envergure mondiale dont elles permettent en mise en place. Tout en coopérant avec le Groupe d'experts G8 sur l'accès aux nouvelles technologies (GEANT) et le Groupe d'étude sur les TIC des Nations unies et en participant à d'autres initiatives et processus de dialogue engagés à l'échelon international pour promouvoir l'exploitation des TIC au service du développement, le Secrétariat de l'OCDE s'est appliqué à tenter en permanence de se faire une meilleure idée de l'ampleur du défi que représente la mise des TIC au service du développement – et de la réponse qu'y apporte la communauté internationale – notamment grâce à l'établissement d'une matrice recensant les programmes mis en œuvre par les donateurs à cet effet. (www.oecd.org/dac/ict)

Forte de l'expérience que lui avait apportée son premier Forum mondial, sur le thème « Exploitation des opportunités du numérique afin de favoriser la réduction de la pauvreté », en mars 2001, l'OCDE en a organisé un second en mars 2003, à nouveau en collaboration avec les Nations unies et la Banque mondiale, sur le thème « Intégrer les technologies de l'information et des communications dans les programmes de développement ». Cette manifestation a rassemblé quelque 200 représentants d'organisations internationales et régionales, ainsi que des gouvernements, de la société civile et du secteur privé des pays membres de l'OCDE et de nations en développement. Les débats ont été centrés sur le défi posé par l'intégration des TIC dans les programmes, stratégies et politiques des pays en développement et de leurs partenaires donateurs. Le présent article récapitule les principaux messages qui en sont ressortis et met en lumière les possibilités qui s'offrent pour instaurer une coopération plus efficace entre tous les acteurs désireux de mettre la puissance des TIC au service de la lutte contre la pauvreté.

2. Le défi posé par l'intégration des TIC dans les programmes de développement

De grands progrès ont été accomplis ces dernières années dans la compréhension de la contribution que les TIC peuvent apporter pour stimuler la croissance économique, faire reculer la pauvreté et répondre aux besoins particuliers des pauvres. L'adoption des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) fournit un cadre et des jalons aux efforts de lutte contre la pauvreté, et donc un point d'ancrage pour les programmes visant à exploiter les TIC au service du développement. Toute la difficulté consiste maintenant à faire en sorte que le « mariage » entre les TIC et les programmes de développement soit une totale réussite. Le développement est un processus complexe, qui demande du temps, exige d'être pris en main par les pays en développement eux-mêmes et nécessite un dialogue efficace entre pays développés et en développement et la mise en œuvre par les nations développées de politiques cohérentes dans les domaines, tels que les échanges, l'investissement et l'agriculture, qui comptent le plus pour le devenir des pays en développement.

Encadré 1. Le GEANT du G8 et le Groupe d'étude sur les TIC des Nations unies

Ces dernières années, la communauté internationale a pris diverses initiatives majeures afin de susciter une prise de conscience du rôle décisif que les TIC peuvent jouer dans le développement et la réduction de la pauvreté et de promouvoir la coopération internationale pour faciliter l'accès de tout un chacun aux TIC et à leurs bienfaits. Parmi ces initiatives les deux plus importantes ont été la mise en place du Groupe d'experts du G8 sur l'accès aux nouvelles technologies (GEANT) et du Groupe d'étude sur les TIC des Nations unies.

Le GEANT (www.dotforce.org) a été créé au Sommet du G8 tenu à Kyushu-Okinawa en 2000 ; il a présenté son rapport final et son Plan d'action de Gênes à celui de Gênes en 2001, puis rendu compte de l'avancement de la mise en œuvre de ses recommandations à celui de Kananaskis en 2002. Le GEANT se veut une instance active de partenariat entre de multiples acteurs et rassemble des représentants des gouvernements, du secteur privé et de la société civile, des pays du G8 ainsi que d'un échantillon de pays en développement, et de diverses grandes organisations internationales. Au fil du temps, s'est parallèlement constitué un réseau informel de plus en plus nombreux d'organisations du monde entier qui est venu épauler ses membres, d'abord pour l'examen des questions soumises à l'attention du GEANT, puis pour la mise en œuvre du Plan d'action de Gênes, au service de laquelle il a mis des ressources et son énergie.

Au cours de l'année séparant les sommets de Gênes et de Kananaskis, les membres du GEANT et des partenaires informels se sont mobilisés au sein d'un vaste réseau pour engager la mise en œuvre des recommandations du Groupe. Les principaux éléments auxquels le partenariat instauré dans le cadre du GEANT doit son efficacité sont la multiplicité des acteurs qui y ont été associés, sa ferme volonté de déboucher sur des mesures concrètes, son écoute des besoins recensés par les pays en développement eux-mêmes et son souci d'induire tous les partenaires à prendre des engagements concrets.

Pour sa part, le Groupe d'étude sur les TIC des Nations unies (www.unicttaskforce.org) a été mis en place par le Secrétaire général des Nations unies en mars 2001 à la demande du Conseil économique et social. Dans son principe, il est tout à fait innovant : c'est en effet le premier organe créé par décision intergouvernementale des Nations unies dont tous les membres jouissent d'un pouvoir égal au niveau de la prise des décisions, qu'ils représentent un gouvernement, la société civile (secteur privé, organisations à but non lucratif, ONG et monde universitaire) ou un organisme du système des Nations unies. L'objectif en l'occurrence est de mettre à profit les atouts particuliers des Nations unies – légitimité, universalité, portée mondiale de son action à l'appui du développement, expérience du terrain et présence sur le terrain, rôle de rassembleur et de catalyseur – pour promouvoir une action concrète et collective visant à exploiter les TIC au service du développement.

L'expérience des pays de l'OCDE montre que les TIC peuvent être un important vecteur de croissance économique, et donc une source de possibilités pour les pauvres d'améliorer leur sort. Il convient donc d'en faire un pilier des programmes de développement. La pleine intégration des TIC dans ces derniers requiert une action coordonnée à trois niveaux afin d'intégrer les TIC dans 1) la recherche de solutions à des problèmes précis de développement au plan sectoriel, 2) les programmes de développement d'une façon générale et 3) la conception que nous avons, globalement, du développement.

Encadré 2. TIC et croissance

Les recherches en cours à l'OCDE sur les écarts de taux de croissance entre pays membres et la contribution des TIC à la croissance dans la zone de l'OCDE ont débouché sur des enseignements intéressants, qui valent également pour les pays en développement. Le projet de l'OCDE sur la croissance a en effet montré que le taux de croissance relativement plus rapide enregistré par certains pays dans les années 90 s'expliquait par quatre facteurs :

- Une utilisation plus intensive de la main-d'œuvre : davantage de personnes travaillant à des tâches productives pendant une durée plus longue ;
- L'accroissement du stock de capital productif, principalement grâce à des investissements dans les TIC ;
- Une amélioration de la qualité du travail ;
- Une plus grande efficacité dans l'utilisation de la main-d'œuvre et du capital, autrement dit une productivité multifactorielle plus élevée, en raison notamment d'un rythme plus rapide d'innovation, de création et de disparition d'entreprises et de production de TIC et de l'utilisation efficace des TIC.

Les TIC contribuent de trois manières différentes à alimenter la croissance :

- Par le renforcement de l'intensité capitalistique des investissements qui en résulte, étant donné qu'elles sont une composante importante de l'investissement des entreprises ;
- Par les gains de productivité multifactorielle observés dans la production de biens et services liés aux TIC (voir les progrès technologiques enregistrés dans l'industrie des semi-conducteurs) ;
- Par l'augmentation de la productivité multifactorielle qu'entraîne leur utilisation, avec les gains d'efficacité au niveau de l'entreprise et les effets de réseau/d'entraînement qui en découlent.

Au niveau des entreprises, une masse de données confirme que l'utilisation des TIC améliore la productivité et les performances. Les TIC ne sont pas pour autant la panacée universelle. Pour qu'il y ait croissance, le déploiement des TIC doit s'accompagner d'investissements complémentaires, dans la mise en valeur des ressources humaines et le changement organisationnel notamment. Un certain nombre d'autres facteurs, parmi lesquels la taille et l'âge de l'entreprise, l'intensité de la concurrence, la qualité de la gestion et l'effort global d'innovation, interviennent aussi pour beaucoup.

Ce qu'il faut retenir de ces travaux pour les pays en développement c'est qu'il est important de :

- Veiller à la santé foncière de l'économie de manière à assurer le bon fonctionnement des marchés et de saines conditions macro-économiques ;
- Faciliter la diffusion des nouvelles technologies ;
- Favoriser l'instauration d'un environnement propice à l'innovation afin de permettre l'émergence et la diffusion de nouvelles technologies ;
- Investir dans le capital humain et adapter les institutions et politiques du marché du travail à l'évolution de la nature du travail ;
- Améliorer l'environnement dans lequel opèrent les entreprises afin de faciliter la commercialisation des nouvelles technologies.

Pour plus d'information sur ce sujet voir : www.oecd.org/growth

Intégrer les TIC dans les programmes de développement

Diverses expérimentations et autres projets pilotes ont contribué à mettre en évidence l'impact que les TIC peuvent avoir dans différents secteurs (santé, éducation, environnement, réforme du secteur public, notamment) et donc leur utilité pour la concrétisation d'objectifs précis de développement. Cela dit, même à ce premier niveau, les progrès demeurent inégaux. La plupart des applications des TIC au service du développement sont encore largement le fruit d'initiatives émanant de personnes « déjà converties », autrement dit déjà convaincues de leur potentiel, et ne sont habituellement pas généralisées afin d'être étendues à d'autres sphères. Qui plus est, souvent, ces applications ne produisent pas des résultats aussi bons qu'ils pourraient l'être et restent sans lendemain dès lors qu'elles ne s'inscrivent pas dans une stratégie nationale d'ensemble de développement des TIC. Sans compter que la plupart des praticiens et analystes appartenant au courant dominant de la théorie du développement n'ont pas encore pris conscience du potentiel des TIC.

Les progrès sont encore plus réduits au niveau de l'intégration des TIC dans les programmes de développement d'une façon générale et dans la conception que nous avons, globalement, du développement. Le rôle capital de l'information et de la connaissance – et celui que peuvent jouer les TIC pour aider les pauvres à créer, obtenir, partager et utiliser des informations et des connaissances propres à améliorer leur vie – en particulier reste mal compris par de nombreux professionnels du développement. Par conséquent, les TIC sont souvent regardées comme un « secteur » parmi d'autres, ou pire comme un luxe que les pauvres ne peuvent s'offrir, et non comme un catalyseur essentiel de croissance et d'autonomisation et une clé de la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Il est important de « maintenir le cap » et de continuer de promouvoir les TIC en tant qu'instruments de développement face au scepticisme ambiant et à la récente crise de l'économie mondiale des TIC. Sur les plans économique et géopolitique, le monde traverse une période difficile. La mondialisation s'opère à un rythme inégal et certains se sentent laissés pour compte et privés du droit de profiter des avantages économiques de la mondialisation et de participer aux processus politiques qui en déterminent le cours. Le nœud du problème subsiste faute de prise sur la pauvreté généralisée. Dans ces conditions, les TIC peuvent apparaître à certains comme une coûteuse distraction plutôt que comme un puissant outil pouvant permettre aux pauvres de renforcer leurs moyens d'action aux niveaux économique, social et politique.

Face à ces difficultés, une nouvelle approche est indispensable, qui mette l'accent sur la communauté d'intérêts, des objectifs précis et l'obtention de résultats tangibles. Nous sommes déjà en 2003, c'est-à-dire à mi-chemin entre 1990, l'année servant de référence aux OMD, et 2015, celle pour laquelle ils sont censés être réalisés, et il est évident que tel ne sera pas le cas si les choses se poursuivent sur leur lancée. Des initiatives internationales telles que le GEANT et le Groupe d'étude sur les TIC des Nations unies concourent à cibler les efforts de coopération sur des objectifs tangibles afin d'exploiter tout le potentiel qu'offrent les TIC en tant qu'outils propres à contribuer à la levée du défi que représente la concrétisation des OMD.

Encadré 3. Les TIC et les objectifs du millénaire pour le développement (OMD)

Pour intégrer les TIC dans les programmes de développement, encore faut-il savoir en quoi les TIC peuvent aider à relever les défis fondamentaux liés à la réduction de la pauvreté. Dans sa Déclaration du millénaire de septembre 2000, l'Assemblée générale des Nations unies recense huit objectifs du millénaire pour le développement devant servir de points d'ancrage aux efforts déployés à l'appui du développement aux cours des années suivantes.

Chacun de ces objectifs recouvre une importante composante information et communications, ou c'est sa mise en œuvre qui peut être grandement facilité par une amélioration de l'information, de la communication, de la création et du transfert de connaissances, de l'efficacité et de la transparence des institutions et des marchés, de la participation et de l'autonomisation des pauvres. Par conséquent, ainsi que l'a fait observer le Groupe d'experts du G8 sur l'accès aux nouvelles technologies dans son rapport final :

« L'exploitation du potentiel des technologies de l'information et des communications (TIC) peut apporter une contribution substantielle pour la réalisation de *chacun* de ces objectifs, soit de manière directe (en rendant plus facilement accessible l'information sur la santé et la reproduction, en améliorant la formation des personnels médical et enseignant, en offrant aux femmes des possibilités d'activité et des moyens de s'exprimer, en élargissant l'accès à l'enseignement et à la formation), soit de manière indirecte (en créant de nouvelles possibilités d'activité économique permettant aux individus, aux communautés et aux nations d'échapper à la pauvreté). La création d'opportunités fondées sur le numérique ne doit pas passer *après* le règlement des problèmes « fondamentaux » de développement ; au XXI^e siècle, elle est au contraire une composante essentielle de la solution à ces problèmes. »

Quelques exemples aideront à comprendre comment les TIC peuvent faciliter la réalisation des OMD (voir Annexe 1)

3. Les TIC et le processus CSLP

Étant donné le rôle décisif que les TIC peuvent jouer pour faire reculer la pauvreté et pour ouvrir à tout un chacun des possibilités d'améliorer sa situation économique et sociale, elles doivent être regardées comme un instrument de première importance pour la concrétisation des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté. Intégrer les TIC dans les plans nationaux de développement et les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) doit donc être une priorité pour les pays en développement et leurs partenaires au sein de la communauté internationale. De cette manière, les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté pourraient servir de point d'ancrage et de cadre de référence aux pays en développement et aux donateurs pour la conception de leurs interventions et de leurs activités d'assistance concernant les TIC, ce qui en maximiserait les retombées en termes de réduction de la pauvreté.

Dès lors que les CSLP intègrent une stratégie en faveur des TIC, les donateurs et les pays en développement sont mieux à même de mettre en évidence l'impact potentiel des TIC au regard de tous les problèmes économiques et sociaux auxquels ces pays sont confrontés et donc de démontrer comment les TIC peuvent se révéler un vecteur efficace à tous les niveaux de développement durable et de réduction de la pauvreté.

Encadré 4. TIC et CSLP

Une analyse à laquelle a procédé l'OCDE des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) mis au point par 21 pays en développement à la date de janvier 2003 montre qu'il reste beaucoup à faire pour intégrer les TIC dans les stratégies nationales de développement et de lutte contre la pauvreté.

- Sur les 21 CSLP étudiés, seuls 4 (ceux de l'Albanie, de la Gambie, du Mozambique et du Rwanda) font des TIC un instrument stratégique de lutte contre la pauvreté et leur consacrent une section distincte.
- Les autres pays n'incluent pas les TIC parmi les diverses composantes de leur stratégie. Ils mentionnent le développement du secteur des télécommunications en le qualifiant de « facteur important pour le développement agricole rural » ou d'« une des composantes de l'infrastructure nécessaire à la croissance économique ».
- Le plus souvent c'est le terme « télécommunications » qui est utilisé et rarement les termes « TIC » ou « technologie de l'information ».
- Les TIC sont totalement absentes de quatre CSLP (ceux du Niger, de l'Ouganda, de la Tanzanie et du Yémen).

Pour plus d'information, voir Room Document No. 1 sur notre site (www.oecd.org/dac/ict).

Pourtant, peu de pays ont jusqu'à présent intégré les TIC dans leurs plans nationaux de développement ou leur CSLP. De leur côté, les donateurs ne se décident que lentement à ne plus considérer les TIC comme un secteur d'intervention mais comme un instrument de grande portée à exploiter au service de la lutte contre la pauvreté. Les efforts déployés par les deux parties doivent être complémentaires et se renforcer mutuellement : à mesure que se consolide l'assise des TIC dans leurs stratégies d'aide, les donateurs deviendront mieux à même d'aider les gouvernements des pays en développement à appréhender le rôle déterminant des TIC pour la réduction de la pauvreté, à concevoir et mettre en œuvre des politiques qui favorisent la diffusion et la bonne utilisation des TIC et à rechercher des moyens d'adapter les fruits de l'expérience accumulée à l'échelle mondiale dans le domaine des TIC à leurs propres besoins et à leur situation particulière.

La période récente abonde d'exemples dont s'inspirer pour assurer l'intégration des TIC dans une stratégie cohérente et globale de développement national et de lutte contre la pauvreté. C'est ainsi que la Corée a remarquablement bien réussi à passer d'une économie reposant sur les activités de transformation à une économie du savoir fondée sur les TIC, dans laquelle ces dernières constituent à la fois un moteur de croissance économique et un outil essentiel de création, de diffusion et d'utilisation des connaissances pour tous les secteurs de la société. Le gouvernement coréen a joué un rôle actif pour stimuler la croissance des TIC en procédant tout à la fois à l'élaboration d'une stratégie nationale, à des investissements, à une mise en valeur des ressources humaines, à une réforme de la réglementation et à l'instauration de conditions favorables au lancement de petites entreprises de haute technologie. Parallèlement, il a insisté sur le rôle décisif du secteur privé et sur l'importance d'un partenariat constructif entre l'Etat et ce dernier.

Il n'y a pas que dans les pays à revenu intermédiaire comme la Corée que les TIC peuvent devenir un puissant vecteur de développement et de réduction de la pauvreté. Elles peuvent se révéler tout aussi utiles face aux problèmes de pauvreté et de développement auxquels se heurte l'Afrique par exemple. Dans le cas de l'Afrique, le défi est de mettre en place des conditions propres à assurer le bien-être financier et social de la population par des mesures visant à faire reculer la pauvreté, réduire l'illettrisme, universaliser l'enseignement primaire, améliorer les conditions sanitaires, renforcer la participation aux échanges mondiaux, assurer l'égalité d'accès aux ressources essentielles, et garantir la paix et la stabilité. Les OMD constituent un point de référence fondamental dans tous ces domaines et les TIC peuvent faire beaucoup pour aider l'Afrique dans cette entreprise. L'expérience récente de pays en développement tels que la Jordanie et le Mozambique, qui ont mis en œuvre une stratégie nationale de développement des TIC, met en évidence les possibilités qu'ouvre et les problèmes que soulève l'exploitation de ces instruments.

Encadré 5. Intégrer les TIC dans les stratégies des donateurs – L'exemple du DFID

Plusieurs organismes donateurs, bilatéraux et multilatéraux, se sont appliqués ces dernières années à dépasser le stade de l'expérimentation et des solutions au cas par cas pour adopter une approche plus systématique visant à intégrer les TIC dans tous leurs secteurs d'intervention et dans leur conception stratégique du développement et de la lutte contre la pauvreté d'un manière plus générale.

A titre d'exemple, on citera le document d'orientation publié par le Department for International Development (DFID) du Royaume-Uni en janvier 2002. Sous le titre « The Significance of Information and Communication Technologies for Reducing Poverty » (www.dfid.gov.uk/Pubs/files/ict_poverty.pdf), celui-ci propose une stratégie d'« intégration » des TIC dans les programmes de développement qui présente deux caractéristiques distinctives. Premièrement l'accent est mis sur l'aspect déficit d'information, de communication et de connaissance de la pauvreté persistante et sur l'impact d'un « environnement pauvre en information » non seulement sur la vie quotidienne et les moyens de subsistance des pauvres mais également sur les institutions (administrations publiques, marchés, services de santé et d'enseignement) qui influent sur ces derniers. Cette démarche permet d'éclairer la dimension information et communication de tout un éventail de problèmes auxquels sont confrontés les pays en développement, donnant ainsi des idées sur la manière d'utiliser plus efficacement les TIC pour remédier à ces problèmes.

Deuxièmement, il est stipulé que les programmes d'exploitation des TIC à l'appui du développement doivent être considérés comme subordonnés à la poursuite des objectifs du millénaire pour le développement et mis au service de leur réalisation. Autrement dit, l'aune à laquelle il faut mesurer l'utilité de ces programmes n'est pas l'amélioration de l'accès aux TIC mais la contribution apportée par cette dernière à la concrétisation des OMD.

4. Enseignements de l'expérience accumulée à l'échelle mondiale et réalités locales

Chaque pays en développement est confronté à un ensemble particulier de problèmes, de contraintes, de besoins et de priorités dans sa lutte contre la pauvreté et son cheminement vers les OMD. Par conséquent, les efforts déployés pour mettre les TIC au service de la lutte contre la pauvreté doivent avant tout viser à adapter le savoir-faire, les informations et les connaissances accumulés à l'échelle mondiale aux réalités locales. Cela implique qu'une attention particulière soit portée aux acteurs locaux, aux initiatives locales, aux contenus locaux et aux besoins et priorités définis localement dans tous les projets d'exploitation des TIC au service du développement. C'est une raison de plus qui fait qu'il est si important de raccorder les interventions et politiques touchant les TIC aux stratégies nationales de lutte contre la pauvreté.

**Encadré 6. Intégrer les TIC dans les programmes de développement:
l'expérience du Mozambique et de la Jordanie**

Un certain nombre de pays en développement ont entrepris d'intégrer plus totalement les TIC dans leurs stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté et d'exploiter le potentiel des TIC dans leurs efforts de réduction de la pauvreté. L'expérience récente du Mozambique et de la Jordanie donne un aperçu des possibilités que ce genre d'exercice ouvre aux pays en développement et des problèmes qu'il soulève.

Divers projets de développement fondés sur les TIC ont été engagés au Mozambique ces dernières années, fruits pour les uns de l'intérêt des donateurs pour les autres d'initiatives locales. D'aucuns, au sein de l'administration et d'autres sphères mozambicaines, estimaient toutefois insuffisante la synergie entre les actions de plus en plus nombreuses visant à exploiter le potentiel des TIC et les plans nationaux de développement du gouvernement. Une commission de haut niveau, dont les travaux ont débuté en 1998 et atteint leur apogée avec l'approbation en 2002 d'une stratégie de mise en œuvre, a défini, grâce à un vaste processus de consultation, une approche destinée à faire des TIC une arme déterminante dans le combat contre la pauvreté par la mise en place, au Mozambique, d'une économie du savoir. La phase de mise en œuvre – laquelle se fera selon une démarche intégrée associant des mesures au niveau des ressources humaines, des infrastructures, des entreprises, de la gouvernance, du cadre juridique et du contenu – s'étalera jusqu'en 2005. Elle nécessitera une coopération de tous les intéressés, une action à l'échelle de l'ensemble du pays, la mobilisation effective des ressources locales et internationales et un dialogue étroit avec les donateurs et autres partenaires internationaux.

La Jordanie a, elle aussi, fait des TIC un vecteur clé de son développement. Son idée est de se servir des TIC à la fois comme d'un instrument d'adaptation au changement et comme d'un support devant aider la Jordanie à devenir un pôle de développement économique centré sur les TIC au Moyen-Orient. Cela suppose que des mesures soient prises pour moderniser l'infrastructure en matière de TIC, renforcer et adapter les systèmes d'enseignement et de formation professionnelle (qui, pour le moment, n'encouragent pas l'initiative et la créativité), nouer des liens régionaux et internationaux, promouvoir l'esprit d'entreprise et, dans le même temps, préserver et consolider la réputation de pourvoyeur de main-d'œuvre qualifiée que s'est acquise la Jordanie.

Dans le cadre du programme INT@J, des sociétés privées jordaniennes de TIC oeuvrent de concert au développement des TIC, à la constitution de partenariats internationaux et la mobilisation d'investissements directs étrangers et à la mise en valeur des ressources humaines et offrent au secteur public un solide interlocuteur pour la construction d'une économie fondée sur les TIC. Parallèlement, dans le cadre d'un programme de transformation économique et sociale du secteur public, des mesures sont prises pour rationaliser les investissements publics (dans le domaine des TIC et ailleurs), encourager l'investissement privé, et mettre en place un cadre juridique et réglementaire propice à la croissance des TIC. Le programme NetCorps vise quant à lui à exploiter le savoir-faire et le zèle des jeunes dirigeants pour doter tous les Jordaniens des compétences nécessaires pour participer à la société de l'information. D'ici 2005, la Jordanie espère en outre être parvenue à mettre en place tout un ensemble de services d'administration en-ligne, à imposer le recours extensif aux méthodes d'enseignement électroniques dans les écoles, les universités et les établissements de formation professionnelle, et à élaborer un cadre juridique et réglementaire complet pour l'économie des TIC.

Les donateurs doivent s'appliquer à ancrer les projets à l'appui des TIC dans le tissu local et à mobiliser les capacités locales. Le secteur privé local a un rôle majeur à jouer pour promouvoir une utilisation efficace des TIC, renforcer les capacités locales de production et stimuler la création d'emplois au niveau local. Les organisations non gouvernementales présentes dans les pays en développement peuvent aussi apporter une contribution utile pour aider à définir les besoins et priorités locaux, à adapter à ces derniers les outils et contenus, à laisser s'exprimer la créativité locale et à prêter une oreille attentive aux solutions proposées localement. Elles peuvent aussi avoir des idées sur les moyens d'utiliser les TIC pour remédier à nombre de problèmes fondamentaux et complexes renvoyant à l'aspect social de la pauvreté, notamment les disparités entre hommes et femmes.

5. L'importance du partenariat entre secteurs public et privé

L'expérience des pays de l'OCDE montre que l'instauration de partenariats entre le secteur public et le secteur privé est essentielle pour mobiliser des ressources de l'ampleur de celles que nécessitent la mise en place de l'infrastructure, le développement des applications et de contenus pertinents et la formation du capital humain indispensables à une exploitation efficace du potentiel des TIC. Elle témoigne également que les TIC peuvent jouer un rôle de catalyseur apte à stimuler la croissance de nombreux secteurs de l'économie. Ces partenariats ne sauraient pour autant exclure la nécessité d'une action soigneusement ciblée des pouvoirs publics ni de politiques cohérentes. L'objectif fondamental reste de favoriser une *croissance favorable aux pauvres*, ce qui implique qu'une attention privilégiée soit portée aux politiques et conditions propres à encourager l'innovation et l'esprit d'entreprise dans le secteur privé.

Favoriser la croissance du secteur des TIC et une croissance mue par les TIC dans les autres secteurs requiert la mise en place d'un environnement propice, assurant un juste équilibre entre prise de risques et réglementation et encourageant l'innovation et l'esprit d'entreprise. Cela suppose que les pouvoirs publics fassent preuve d'inventivité et de flexibilité dans leurs relations avec le secteur privé et se montrent ouverts à de nouvelles formes de partenariat et de partage des risques, propres à mobiliser les ressources et la créativité du secteur privé. La mise en place de cadres juridiques et réglementaires appropriés et souples est un élément essentiel, mais qui ne va pas sans soulever de grosses difficultés. Les gouvernements n'ont pas le pouvoir de créer des marchés par la simple force de la réglementation. La réglementation doit répondre à un besoin, et le souci de cohérence et de prévisibilité impose une soignée coordination entre les différentes sphères de compétence. La portée de la réglementation sera aussi fonction de la capacité des pouvoirs publics de la faire respecter. L'aversion pour le risque demeure un obstacle à l'entrepreneuriat dans de nombreuses cultures, où l'échec est encore une cause majeure de déconsidération.

6. Un rôle de meneurs pour les gouvernements et les donneurs

Les gouvernements des pays en développement et leurs partenaires donneurs ont un rôle capital à jouer pour mettre les TIC au service de la lutte contre la pauvreté et de la croissance économique. Leur rôle ne se limite pas à mettre en place un cadre général et réglementaire approprié puis à « laisser le champ libre » au secteur privé, même s'il est essentiel de laisser s'exprimer l'énergie du secteur privé dans le cadre de « règles du jeu » clairement définies. Les gouvernements doivent aussi instaurer des dispositifs stratégiques et réglementaires, et des mécanismes d'incitation, de nature à assurer que les bienfaits des TIC profitent aux plus pauvres et que ces technologies sont exploitées d'une manière qui contribuera à la réalisation des OMD dans leur pays.

Ils doivent, en partenariat avec le secteur privé, la société civile et les donneurs, s'appliquer à construire le capital humain que requièrent la mise en oeuvre des politiques et programmes relatifs aux TIC de même que l'application et l'adaptation des informations et connaissances mondiales accessibles grâce aux TIC aux problèmes locaux de développement, en même temps qu'à encourager un partage efficace des savoirs locaux et des données d'expérience accumulées à l'échelon local. Ils doivent trouver des modalités novatrices et souples de financement public, susceptibles de mobiliser les investissements privés nécessaires pour assurer une large diffusion des TIC.

7. TIC et capacités de l'Etat

Bien exploitées et adaptées comme il se doit, les TIC peuvent renforcer considérablement la capacité et la volonté des gouvernements des pays en développement de s'attaquer à leurs problèmes économiques et sociaux et d'atteindre les OMD. Dans de nombreux pays en développement, les capacités limitées de l'appareil d'Etat, sans compter son manque de transparence et son inertie, pèsent

Intégrer les TIC dans les programmes de développement

lourdement sur la performance économique, ajoutent aux difficultés des pauvres et des exclus et multiplient les possibilités de corruption.

L'administration électronique, avec les efforts parallèles visant à exploiter les TIC pour la gestion des affaires publiques, les interactions avec les citoyens, l'accès aux fichiers publics et l'accomplissement de devoirs publics, est un domaine d'application des TIC particulièrement prometteur pour les pays en développement, étant donné les lourdes conséquences néfastes qu'y ont la faiblesse des capacités et le manque de transparence de l'appareil d'Etat. Elle permet en effet une administration plus efficace et plus transparente à moindre coût, favorise une participation plus large du public, facilite l'accès des pauvres aux services gouvernementaux et à l'information concernant leurs droits et possibilités, et améliore les moyens qu'ont les pauvres et les exclus de faire entendre leur voix dans les décisions prises par les pouvoirs publics. Elle stimule aussi le développement et la diffusion de contenus locaux et la recherche de solutions locales aux problèmes qui se posent aux gouvernements.

Encadré 7. Le projet de l'OCDE sur l'administration électronique : enseignements pour les pays en développement

Les recherches menées récemment par l'OCDE sur les défis et opportunités liés à l'administration électronique dans les pays membres (www.oecd.org/gov/egov) fournissent des enseignements utiles pour les pays en développement également. Le premier, et le plus important, est que l'administration électronique porte davantage sur l'administration que sur l'électronique. L'utilisation des TIC n'est pas en soi source d'amélioration de la gouvernance et du service public, pas plus qu'elle ne rend forcément les gouvernements plus à l'écoute des citoyens. L'impact à escompter de celle-ci au niveau le plus large est simplement une meilleure administration, étant donné qu'elle permet d'obtenir de meilleurs résultats en termes de politique, des services de meilleure qualité et un engagement accru avec les citoyens. Cela dit, le recours à l'administration électronique ne portera ses fruits que s'il s'accompagne de changements en profondeur, plus difficiles, au niveau des pratiques administratives et de la culture bureaucratique, auxquels il ne saurait en aucun cas se substituer. Il peut contribuer à faciliter ces changements mais ceux-ci ne peuvent se produire sous le seul effet d'une injection de technologies.

Par ailleurs, étant donné que les pauvres sont en général les personnes qui ont le moins facilement accès aux TIC mais le plus besoin des services que peut proposer l'Etat, les pays en développement doivent porter une attention particulière à la façon dont les initiatives d'administration en-ligne peuvent élargir l'accès des pauvres aux services publics, améliorer leur compréhension du fonctionnement de ces services et leur connaissance de leurs propres droits et devoirs, et leur donner de véritables moyens de faire entendre leur voix et de participer aux processus de prise des décisions gouvernementales et de mise en œuvre des politiques.

En bref, les applications d'administration électronique peuvent se révéler un puissant outil au service d'une gouvernance évolutive, efficace et participative, mais elles ne sont qu'un instrument dans la recherche de solutions aux problèmes bien réels soulevés par la réforme des institutions et des politiques, le renforcement de l'efficacité et des capacités de l'administration, la coordination interorganismes, l'exercice du pouvoir et l'autonomisation des citoyens.

La transparence accrue résultant des dispositifs d'administration électronique réduit en outre les possibilités de corruption à tous les niveaux de l'appareil gouvernemental et administratif. Comme la corruption s'apparente pour les pauvres à une surtaxe, qui plus est particulièrement lourde, et constitue une sérieuse entrave à l'innovation et à l'esprit d'entreprise du secteur privé, dès lors qu'elle réduit les risques de corruption et favorise la transparence et l'efficacité des opérations administratives, l'administration électronique peut largement contribuer à induire une croissance favorable aux pauvres.

Encadré 8. Le rôle des partenariats informels associant de multiples acteurs

De nouvelles formes de partenariat associant une multitude d'acteurs ont vu le jour ces dernières années face à la complexité et au caractère transversal des problèmes soulevés par l'exploitation des TIC au service du développement. Les trois exemples qui suivent témoignent de la contribution particulière que peuvent apporter ces nouvelles formes de partenariat.

L'*Alliance mondiale pour le savoir* est une émanation d'une des toute premières grandes conférences internationales consacrées à l'exploitation des TIC au service du développement, celle dite « Le savoir mondial 97 » qui s'est tenue à Toronto en juin 1997. C'est un « réseau de réseaux » réunissant des centaines d'organisations publiques, privées et à but non lucratif, de pays aussi bien développés qu'en développement. L'accent est mis sur le partage de l'information et des ressources et l'organisation de programmes conjoints visant à mettre à profit le potentiel des TIC pour améliorer les conditions de vie des populations, faire reculer la pauvreté et donner à chacun les moyens de se prendre en charge. Par l'intermédiaire du site web de l'Alliance, www.globalknowledge.org, ses membres ont accès à tout un éventail d'informations sur les possibilités offertes par les TIC du point de vue du développement.

L'*Initiative relative au fossé numérique mondial* lancée par le Forum économique mondial (www.weforum.org) vise à encourager la constitution de partenariats entre les secteurs public et privé pour combler le fossé entre ceux qui ont les moyens de mettre efficacement à profit les TIC pour améliorer leurs conditions de vie et ceux qui ne les ont pas. Elle s'inscrit dans le prolongement des travaux du Global Digital Divide Task Force, créé en 2000 pour une durée de trois ans avec pour mandat d'imaginer et de faire connaître des modes constructifs d'association entre le secteur public et le secteur privé propres à transformer le fossé numérique en vecteur de croissance. Le Task Force a initié et soutenu des projets dans les domaines de l'éducation et de l'entrepreneuriat et contribué à améliorer la connaissance des principaux problèmes par ses efforts de sensibilisation.

La *Global Digital Opportunity Initiative (GDOI ; informations à l'adresse www.gdoi.org)*, lancée début 2002 par le Programme des Nations unies pour le développement en partenariat avec la Markle Foundation, associe tout un ensemble d'institutions publiques et privées et d'experts, du Nord comme du Sud, déterminés à renforcer la contribution des TIC à la réalisation des objectifs de développement poursuivis par les pays en développement. L'accent est mis sur l'adoption de stratégies nationales d'exploitation des TIC au service du développement reposant sur une démarche intégrée et sur la recherche de solutions susceptibles d'être reproduites ailleurs pour la mobilisation des ressources et des compétences nécessaires à la mise en œuvre des priorités nationales.

8. Nouvelles formes d'action au niveau international

Avec leur caractère hybride et les possibilités qu'elles offrent de constituer des réseaux d'envergure mondiale, on ne s'étonnera pas que les TIC aient conduit à de nouvelles formes d'interaction, de partenariat et d'action conjointe associant les gouvernements, le secteur privé, les ONG et les organisations internationales. Ces nouvelles modalités de partenariat, souvent destinées à remédier à un problème particulier appelant une action collective, reposent sur des structures informelles et une volonté de résultats. Elles ont joué un rôle prépondérant ces dernières années dans les efforts d'exploitation des TIC au service du développement, domaine où elles constituent une réponse naturelle aux problèmes, par essence plurisectoriels, hybrides car requérant l'intervention à la fois du secteur public et du secteur privé, et transfrontières, auxquels sont confrontés les pays en développement et leurs partenaires internationaux désireux de mettre le potentiel des TIC au service de la lutte contre la pauvreté et de l'instauration d'une croissance durable.

Ces nouveaux types de partenariat concourent à asseoir les efforts d'exploitation des TIC au service du développement sur des modalités souples et innovantes, en permettant à tout un éventail d'acteurs d'associer leurs ressources et leurs compétences dans le cadre d'une initiative conjointe spontanée face à un problème ou une opportunité spécifique. Encore faut-il, pour qu'ils portent leurs fruits, que les

Intégrer les TIC dans les programmes de développement

objectifs poursuivis, de même que les normes à respecter et les attentes de ceux qui participent, aient été clairement précisés. Il convient aussi qu'en soient définis les liens avec les institutions et initiatives internationales et nationales officielles. Des éclaircissements doivent en particulier être fournis sur leur statut par rapport aux grandes instances et initiatives internationales concernant les TIC notamment le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), ainsi que sur la contribution qu'ils peuvent leur apporter.

Le SMSI lui-même, et son processus préparatoire, peuvent offrir une précieuse plateforme pour favoriser ces nouvelles formes de partenariat international. Si les rôles et les attentes des diverses parties prenantes et les relations entre elles sont clairement définis, cela contribuera à atténuer les suspicions qui se manifestent parfois dans ce genre d'occasion et à faire du Sommet un tremplin pour la mise en place d'un nouveau modèle de coopération internationale.

Il est également important de raccorder les activités visant à exploiter les TIC au service du développement – et le processus du SMSI – aux efforts déployés par ailleurs à l'échelon international pour instaurer des conditions propices à l'avènement d'une croissance économique favorable aux pauvres à l'échelle mondiale, et en particulier aux programmes d'action concernant le financement du développement (Monterrey) et la libéralisation des échanges (Doha).

9. Vers une coopération plus efficace entre donateurs

Ces dernières années, de nombreux organismes d'aide, bilatéraux et multilatéraux, ont entrepris d'œuvrer à une meilleure exploitation des TIC au service du développement, en lançant à cet effet une multitude d'activités allant du renforcement des capacités en matière de formulation des politiques et réglementations et de l'apport d'un soutien financier pour des opérations de privatisation et d'ouverture à la concurrence, à des projets pilotes d'introduction des TIC visant divers secteurs, en passant par un appui pour l'élaboration de contenus locaux, la recherche, l'évaluation et la participation des pays en développement aux instances internationales de dialogue et de prise des décisions sur la politique en matière de TIC. La coordination et le partage d'informations entre ces différentes initiatives demeurent toutefois limités. Les donateurs et les pays en développement doivent s'appliquer davantage à mettre en commun les informations et coordonner les efforts à l'appui des TIC, en portant une attention particulière à l'évaluation et à l'exploitation des enseignements à tirer des réussites comme des échecs.

Il est important de mieux suivre et de mesurer plus précisément la contribution apportée par les TIC à la réalisation des OMD, mais ce suivi doit porter sur l'*impact* obtenu, et non sur les moyens mis en œuvre, et intégrer la dimension humaine. Il faut éviter de le fonder sur des indicateurs simplistes tels que le nombre d'ordinateurs ou de connexions, qui ne signifient, en soi, pas grand-chose. S'ils veulent faire des TIC un outil de développement à part entière et garantir la coordination des activités menées à cet effet, les donateurs bilatéraux doivent faire mieux connaître le potentiel des TIC au sein de leurs propres organisations et favoriser les approches aussi bien sectorielles que transversales de l'intégration des TIC. Les institutions multilatérales ne doivent pas hésiter prendre des initiatives. Des expériences pilotes avec leurs activités de suivi sont essentielles avant l'application en vraie grandeur, et chaque organisme doit apporter son écot au niveau de la planification et la mise en œuvre.

Les énormes contraintes en ressources, humaines et autres, auxquelles les pays en développement sont confrontés nuisent à la coordination qu'ils peuvent opérer avec une multitude de donateurs et partenaires internationaux et à la qualité de l'écoute qu'ils peuvent leur témoigner. Cela fait une raison de plus d'améliorer d'urgence la coordination. Il existe déjà des exemples prometteurs de coordination efficace. C'est ainsi qu'avec un secrétariat de taille réduite, l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination sert de central, en matière de vaccins et de vaccination, pour 74 pays ayant un revenu par

habitant inférieur à 1000 dollars. Elle est déjà représentée dans plus de 50 pays et tous les donateurs connaissent sa mission. Outre qu'il permet une meilleure coordination entre les donateurs, ce genre de central allège considérablement la charge qui pèse sur les interlocuteurs dans les pays en développement.

L'émulation entre donateurs doit porter sur l'impact non sur le volume et ceux-ci doivent s'appliquer à instaurer une culture incitant chacun à tirer les enseignements de ses propres erreurs et de celles des autres dans le domaine des TIC. Dans leurs projets, qui ont jusqu'ici souvent été largement déterminés par l'offre, les donateurs doivent se mettre davantage à l'écoute de la demande locale et s'appliquer à répondre aux besoins et priorités définis localement. Le recensement des pratiques exemplaires ne doit pas se focaliser uniquement sur les projets qui ont réussi, mais aussi mettre en évidence les facteurs *contextuels* et autres qui ont permis cette réussite, notamment la demande, les coûts, les capacités et le contenu. Les premières initiatives d'exploitation des TIC au service du développement avaient forcément un caractère expérimental, mais il est temps de dépasser ce stade pour s'orienter vers une approche des TIC plus rigoureuse, plus coordonnée, plus axée sur les résultats et plus soucieuse de la demande, qui en fasse un instrument plus efficace au service d'une croissance et d'une réduction de la pauvreté s'inscrivant dans la durée.

10. La contribution de l'OCDE

L'OCDE peut apporter une précieuse contribution pour appuyer les efforts déployés à l'échelon international afin de mettre les TIC au service du développement et faciliter la coopération et la coordination indispensables à la réussite de ces efforts. Pour ce qui est du dernier point, une des premières choses à savoir est « qui fait quoi », de manière à avoir un panorama complet de l'ensemble des activités visant à exploiter les TIC au service du développement. Dans cet objectif, l'OCDE a établi une matrice des programmes bilatéraux et multilatéraux existant dans ce domaine, qu'elle a récemment actualisée à l'occasion du Forum de mars 2003. Cette matrice offre un point de départ utile qui pourrait constituer l'assise d'un effort plus général de mise en commun d'informations sur les initiatives visant les TIC, de mesure plus précise des diverses contributions à l'action d'exploitation des TIC au service du développement et de réduction des chevauchements et doubles emplois inutiles.

S'impose également, à partir de ce panorama complet, une analyse plus approfondie de l'impact des TIC sur le développement, des facteurs essentiels de réussite et des cadres stratégiques qui contribuent le plus efficacement à favoriser la croissance des TIC et à faciliter l'accès aux TIC. Là aussi, l'OCDE peut faire beaucoup, en particulier en aidant à mettre au point des indicateurs des progrès accomplis au niveau du déploiement des TIC et de leur intégration dans la vie économique et sociale.

Elle peut encore, et c'est tout aussi important, œuvrer au renforcement de la coordination internationale et des efforts conjoints d'exploitation des TIC au service du développement, en montrant, au sein du Comité d'aide au développement, la voie à suivre pour intégrer les TIC dans le traitement des problèmes de développement et les stratégies de développement, en formulant des orientations pour l'action, en faisant œuvre de sensibilisation et en fournissant des données de référence. Le GEANT a reconnu la contribution apportée par l'OCDE dans le rapport qu'il a présenté au Sommet du G8 à Kananaskis en 2002, dans lequel il souligne que le CAD « joue un rôle clé pour ce qui est de sensibiliser les donateurs au rôle de catalyseur que jouent les TIC dans le développement et la réduction de la pauvreté et d'intégrer les TIC dans les programmes d'aide au développement des pays membres de l'OCDE ».

11. A l'approche du Sommet mondial sur la société de l'information

Le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) – qui se tiendra à Genève en décembre 2003, puis à Tunis en novembre 2005 – peut beaucoup contribuer à faire progresser l'effort de prise en compte systématique des TIC dans les programmes de développement. Il peut renforcer le rôle des TIC en tant que thème transversal à mettre au service des priorités stratégiques des programmes sectoriels (visant la santé, l'éducation, etc.) et que composante centrale des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté. Il peut également montrer aux chefs de gouvernement quelle peut être la contribution des TIC à la réalisation des OMD.

Encadré 9. Le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)

Le Sommet mondial sur la société de l'information (www.itu.int/wsis) se tiendra en deux phases, la première à Genève, en Suisse, du 10 au 12 décembre 2003 et la seconde à Tunis, en Tunisie, en novembre 2005. Son objectif est de favoriser un consensus « en élaborant une optique et une interprétation communes de la société de l'information et en adoptant une déclaration et un plan d'action qui seraient appliqués par les gouvernements, les institutions internationales et tous les secteurs de la société civile. » Ce Sommet rassemblera des Chefs d'Etat, les directeurs exécutifs des organismes spécialisés des Nations unies, des chefs d'entreprises, ainsi que des représentants d'organisations non gouvernementales, des médias et de la société civile. Une série de comités préparatoires et de conférences régionales apporteront des éléments pour la première phase du Sommet à Genève, laquelle s'appuiera aussi sur les résultats des précédentes manifestations consacrées aux TIC, les plans d'action déjà définis par divers partenaires et d'autres éléments encore. La deuxième phase, à Tunis, sera centrée sur les problèmes particuliers liés à l'exploitation des TIC au service du développement et offrira l'occasion d'évaluer les progrès concrets accomplis depuis Genève.

Dans le cadre des travaux préparatoires du SMSI, l'OCDE peut apporter une précieuse contribution dans plusieurs domaines. Elle peut, par exemple, approfondir l'analyse du rôle et de l'intérêt des TIC dans le développement économique et social, élaborer des cadres efficaces pour la construction d'indicateurs statistiques et l'établissement de données de référence sur les TIC, et travailler à la mise en place de règles internationales pour la sécurité de l'information, le respect de la vie privée et la confiance.

Le SMSI doit déboucher sur un programme d'action résolument axé sur la lutte contre la pauvreté. Les propositions et promesses qui en ressortiront devront s'accompagner d'engagements financiers concrets et réalistes s'appuyant sur quatre types de ressources complémentaires : les ressources locales, les apports bilatéraux, les apports multilatéraux et l'investissement privé. Tous les acteurs doivent être prêts à prendre des engagements réalistes et à s'y tenir. Il faut davantage veiller à optimiser les synergies entre les ressources existantes et à utiliser stratégiquement l'aide comme catalyseur de l'investissement privé.

Un compte-rendu du Forum Global mondial – « Intégrer les TIC dans les programmes de développement » est donné en annexe 3.

ANNEXE 1

QUELQUES EXEMPLES AIDERONT À COMPRENDRE COMMENT LES TIC PEUVENT FACILITER LA RÉALISATION DES OMD.

Objectif	Rôle des TIC
Objectif 1:	
<ul style="list-style-type: none"> • Réduire l'extrême pauvreté et la faim 	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès à l'information sur les marchés et abaisser les coûts de transaction pour les agriculteurs et négociants pauvres. • Améliorer l'efficacité, la compétitivité et l'accès au marché des entreprises des pays en développement • Rehausser la capacité des pays en développement de participer à l'économie mondiale et d'exploiter leur avantage comparatif au niveau des coûts des facteurs (main-d'œuvre qualifiée en particulier).
Objectifs 2 et 3:	
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'éducation primaire pour tous • Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître l'offre d'enseignants qualifiés grâce à l'utilisation de méthodes s'appuyant sur les TIC et du télé-enseignement pour la formation des maîtres et à la constitution de réseaux entre enseignants. • Améliorer l'efficacité et l'efficacité des ministères de l'éducation et des instances connexes par un recours stratégique aux outils technologiques et grâce à l'exploitation des TIC pour la mise en valeur des ressources humaines. • Élargir l'accès aux matériels éducatifs/ressources de qualité. • Proposer des programmes éducatifs et d'alphabetisation spécifiquement ciblés sur les besoins des femmes et jeunes filles pauvres en utilisant des techniques appropriées. • Sensibiliser l'opinion publique aux questions d'égalité homme-femme par des programmes d'information/communication s'appuyant sur diverses TIC.
Objectif 4, 5 et 6 :	
<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans • Améliorer la santé maternelle • Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la formation de base et en cours d'emploi dispensée aux travailleurs de la santé. • Renforcer le suivi des maladies et des épisodes de famine et le partage d'informations sur ces sujets. • Faciliter l'accès des soignants opérant en zone rurale à un soutien spécialisé et au télédiagnostic. • Élargir l'accès à l'information en matière de santé génésique, y compris sur les modes de prévention du sida, par l'élaboration de contenus adaptés aux besoins locaux rédigés dans la langue locale.

Intégrer les TIC dans les programmes de développement

<p>Objectif 7 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer un environnement durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Grâce à la télédétection et aux réseaux de communication, améliorer l'efficacité du suivi, de la gestion des ressources et de l'atténuation des risques environnementaux. • Assurer une plus large diffusion aux stratégies de développement durable concernant des domaines tels que l'agriculture, l'assainissement et la gestion de l'eau, ou l'exploitation minière. • Améliorer la transparence, le suivi des abus environnementaux et la mise en application des réglementations environnementales. • Faciliter l'échange d'informations et la constitution de réseaux entre décideurs, praticiens et groupes de défense.
<p>Objectif 8 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un partenariat mondial pour le développement <ul style="list-style-type: none"> ○ S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés (PMA) ○ Répondre aux besoins particuliers des pays sans littoral et des petits Etats insulaires en développement ○ En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile <p>En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous 	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux PMA, aux pays sans littoral et aux petits Etats insulaires de nouer des liens avec les marchés mondiaux afin d'accélérer leur essor et leur pleine intégration dans l'économie mondiale. • Grâce aux possibilités de télétravail ouvertes par les TIC, permettre la création dans les pays en développement d'emplois de service dans des domaines tels que les centres d'appel, la saisie et le traitement de données et le développement de logiciels. • Avec la mise en place de télécentres, non seulement faciliter l'accès aux télécommunications mais aussi créer des emplois. • Rehausser la capacité d'apprentissage des jeunes, et leur employabilité face aux défis liés à l'économie du savoir caractéristique de l'ensemble de notre planète au XXIe siècle. • Proposer des bases de données en ligne sur les médicaments • Associer basses et hautes technologies pour assurer une relative ubiquité d'accès à des outils efficaces, et d'un prix abordable, d'information et de communication. • Utiliser les méthodes d'enseignement en ligne pour promouvoir l'acquisition de connaissances informatiques. • Former une masse critique de travailleurs du savoir possédant les compétences techniques requises pour construire et entretenir une infrastructure de TIC.

Source: Adaptée du United Kingdom Department for International Development (DFID), *The Significance of Information and Communication Technologies for Reducing Poverty*, janvier 2002.

ANNEXE 2

**STRATÉGIES DES DONNEURS CONCERNANT LES TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC),
D'APRÈS LES INFORMATIONS DONT DISPOSAIT LA DCD¹ DE L'OCDE
EN FÉVRIER 2003**

NOTE LIMINAIRE²

Ce document présenté sous forme de matrice et ses annexes s'inscrivent dans le prolongement de la matrice des « Initiatives et programmes menés par les donateurs dans le domaine des TIC » de février 2001, établie à partir de données collectées par la DCD de l'OCDE et par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI). Cet exercice de mise à jour a pour objectif de réunir des informations sur la manière dont les donateurs bilatéraux et multilatéraux ont intégré les TIC dans leurs programmes d'aide au développement afin de réaliser les objectifs arrêtés en la matière, en particulier les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Alors que l'étude de 2001 avait été menée au niveau des programmes et des projets, le document de cette année analyse les stratégies d'utilisation des TIC au service du développement (objectifs, principes directeurs, dispositions institutionnelles) et les programmes élaborés pour mettre en œuvre ces stratégies. À ce stade, l'étude de cette année est axée sur les organismes de développement bilatéraux et multilatéraux. Les stratégies des fondations et des organismes à but non lucratif n'ont pas été analysées dans la mesure où deux organisations, TechFunders (un groupement de fondations) et l'organisation à but non lucratif InterAction, ont récemment réalisé une enquête sur l'utilisation des TIC par leurs membres et généreusement offert d'en partager les résultats. Ceux-ci n'ont pu être diffusés à temps pour le forum, mais ils seront intégrés dans la matrice et mis à la disposition des personnes intéressées sur le site web du forum (www.oecd.org/dac/ict).

Les informations présentées cette année proviennent d'une enquête qui a été envoyée aux donateurs en décembre 2002 et début janvier 2003. Cette enquête comprenait un questionnaire détaillé (Annexe I). Neuf donateurs bilatéraux et quatre donateurs multilatéraux ont fourni une réponse précise à ce questionnaire (Annexe II), tandis que 14 donateurs bilatéraux et 13 donateurs multilatéraux ont rempli le tableau. Parallèlement à cette enquête, des recherches ont été effectuées sur le World Wide Web pour collecter des informations sur les stratégies d'utilisation des TIC au service du développement adoptées par les donateurs dont nous n'avons pas reçu de réponse. De ce fait, la matrice contient des données relatives à 22 membres du Comité d'aide au développement (CAD) et à 25 organisations multilatérales.

La première compilation ayant été réalisée en 2001, l'utilisation des TIC au service du développement a connu un certain nombre de changements, que reflètent nettement les résultats de l'enquête :

- La plupart des donateurs reconnaissent que les TIC influent de manière déterminante sur le développement social et économique de la société, et que dans un monde de plus en plus interconnecté par les réseaux, ces technologies constituent un outil essentiel du

¹ Direction de la coopération pour le développement.

² La version intégrale du document est consultable à l'adresse suivante : <http://www.oecd.org/dac/ict>

Intégrer les TIC dans les programmes de développement

développement humain. Ils ont donc élaboré une stratégie qui vise non seulement à mettre les TIC au service du développement dans le cadre de leurs programmes en cours ou à venir, mais également à intégrer ces technologies dans leurs propres organismes pour améliorer la mise en œuvre de leurs programmes de développement.

- Les stratégies sont déterminées par une longue expérience de l'utilisation des TIC au service du développement, par des projets pilotes ou par des études approfondies. Elles sont orientées par les besoins des pays en développement, notamment par les priorités définies dans la Déclaration du millénaire.
- L'étude porte sur les TIC au sens large, c'est-à-dire à la fois sur les anciennes technologies traditionnelles (radio, télévision) et sur la haute technologie (Internet, téléphonie mobile), et certains donateurs soulignent l'intérêt que présente l'association des nouvelles et des anciennes technologies pour maximiser les avantages retirés des actions menées.
- Dans la plupart des cas, les TIC sont considérées comme des outils contribuant à la réalisation des objectifs de développement, et non comme un domaine distinct. Certains donateurs soulignent également la nécessité de créer au préalable des conditions favorables à l'utilisation efficace et efficiente des TIC comme outil de développement. Pour ces donateurs, investir dans les infrastructures de télécommunications et créer le cadre technologique, législatif, réglementaire et humain nécessaire demeurent des priorités.
- Dans tous les cas, les donateurs mettent à profit les TIC pour atteindre leurs grands objectifs stratégiques. Leur démarche est centrée sur la réalisation de ces objectifs et non sur la technologie en tant que telle.
- Les principes directeurs appliqués par les donateurs pour mettre les TIC au service du développement soulignent que l'appropriation locale doit être respectée et que l'aide doit être axée sur la demande, en encourageant et en aidant les gouvernements des pays en développement à élaborer leur propre stratégie d'utilisation des TIC au service du développement. Lorsque des pays en développement décident de mobiliser les TIC en faveur du développement, certains donateurs recommandent que les gouvernements de ces pays intègrent leur stratégie en la matière dans leur Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP).
- Les TIC contribuent à la réalisation des objectifs de développement retenus dans un certain nombre de secteurs, notamment la santé, l'enseignement, l'environnement, le commerce électronique et l'administration électronique. De plus, les TIC sont utilisées pour promouvoir le partage et la mise en réseau des connaissances. Certains donateurs ont fait de l'égalité homme-femme une composante essentielle de leur stratégie globale d'utilisation des TIC au service du développement, qui comprend des programmes spécifiquement axés sur l'intégration des femmes dans la société du savoir, dans le cadre des efforts déployés pour que les avantages retirés de l'utilisation accrue des TIC bénéficient à tous.
- La plupart des donateurs ont fondé leur stratégie d'utilisation des TIC au service du développement sur des partenariats impliquant un certain nombre d'intervenants issus d'autres organismes bilatéraux ou multilatéraux, de ministères (de la communication, de l'éducation ...), de la société civile, du secteur privé, d'universités et d'établissements de recherche.

Intégrer les TIC dans les programmes de développement

Comme pour la précédente compilation, il s'est avéré difficile de réunir des informations financières sur l'ampleur et la nature des investissements réalisés par les organismes concernés dans le domaine des TIC au service du développement. Les raisons pour lesquelles il est toujours impossible d'évaluer globalement ces investissements sont les mêmes qu'il y a deux ans : la composante TIC des projets n'est ni identifiable ni quantifiée séparément ; la couverture partielle et le mélange d'engagements pluriannuels qui caractérisent les informations fournies à la DCD de l'OCDE débouchent sur des estimations fragmentaires. Qui plus est, comme cela a déjà été indiqué, de nombreuses initiatives sont fondées sur des partenariats et compte tenu du peu de temps disponible pour préparer le document, nous n'avons pu faire la synthèse des contributions apportées par les différents partenaires. En gardant à l'esprit toutes ces réserves, on estime que a) les financements affectés aux TIC n'ont pas enregistré d'augmentation significative depuis 2001, et que b) le montant directement consacré aux TIC, y compris au secteur des télécommunications, demeure bien en deçà du million de dollars.

Les difficultés que soulèvent l'identification ou la quantification de la composante TIC des projets constituent peut-être la démonstration la plus évidente du fait que la plupart des donateurs ont effectivement intégré les TIC dans leurs programmes de développement.

Remerciements

L'OCDE souhaite remercier les donateurs bilatéraux et multilatéraux qui ont répondu au questionnaire ou fourni des informations utilisées pour constituer la matrice. Cette étude a également bénéficié des contributions apportées par les personnes suivantes : Nancy Smyth (CRDI), Karen Lynch (Markle Foundation), Shady Kanfi (Bellanet) et Julie Fossler (InterAction). La collecte des informations, leur analyse et leur présentation ont été assurées par Benoît d'Ansembourg en collaboration avec Ichiro Tambo, Brian Hammond et Marc Tocatlian (DCD de l'OCDE). Cette étude n'aurait pu voir le jour sans le financement de la Direction du développement et de la coopération (DDC) suisse, que nous remercions vivement de son soutien.

ANNEXE 3

RAPPORT DU FORUM MONDIAL CONJOINT OCDE/NATIONS UNIES/BANQUE
MONDIALE SUR L'ÉCONOMIE DU SAVOIR

Intégrer les TIC dans les programmes de développement

Ce forum, qui s'est tenu les 4 et 5 mars 2003 au siège de l'OCDE à Paris, est un élément de réponse de l'OCDE aux travaux du Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications des Nations unies et du Groupe d'experts du G8 sur l'accès aux nouvelles technologies. Il a ouvert un espace de débat dans le cadre de la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et avait pour objet : de promouvoir l'intégration des TIC dans les programmes des donateurs à l'appui des plans de développement élaborés par les pays eux-mêmes ; de mieux appréhender les conséquences, pour l'action des pouvoirs publics, des problèmes que soulèvent et des possibilités qu'offrent les TIC dans l'optique du développement ; de recenser les meilleures pratiques pour faire des TIC un véritable instrument de développement ; et de préciser le rôle respectif des divers intervenants. Ce forum a réuni quelque 200 représentants des sphères gouvernementales, de la société civile et du secteur privé — venant de pays de l'OCDE aussi bien que de pays en développement — ainsi que d'organisations internationales et régionales.

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) peuvent être des outils précieux pour combattre la pauvreté, stimuler la croissance économique et assurer la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). La difficulté consiste à intégrer pleinement les TIC dans les plans nationaux de développement et dans les programmes d'aide mis en place par les donateurs.

Pour réussir dans cette entreprise, il faut **agir à trois niveaux**, à savoir intégrer les TIC 1) dans la recherche de solutions à des problèmes précis de développement au plan sectoriel, 2) dans les programmes de développement, et 3) dans notre façon d'appréhender le développement en général. Des progrès ont été accomplis au premier niveau, mais l'effort est encore insuffisant ou inégal sur les deux autres points.

Peu de pays ont jusqu'ici **intégré les TIC** dans leurs programmes nationaux de développement ou dans leurs Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP). Ces derniers doivent servir de point d'ancrage aux pays en développement et aux donateurs pour arrêter leurs interventions et leurs activités d'assistance dans le domaine des TIC de façon à optimiser l'impact des TIC sur la réduction de la pauvreté.

C'est autour d'acteurs locaux, d'initiatives locales et d'un contenu local que doit s'articuler l'exploitation des TIC au service du développement. Le **secteur privé local** a un rôle majeur à jouer pour promouvoir une utilisation efficace des TIC, renforcer les capacités locales de production et stimuler la création d'emplois au niveau local. Les donateurs doivent s'appliquer à ancrer les projets à l'appui des TIC dans le tissu local et à mobiliser les capacités locales, y compris le secteur privé et les organisations non gouvernementales. Dans ce cadre, une attention particulière doit être portée aux possibilités qu'offrent les TIC pour effacer les disparités entre hommes et femmes au regard de la pauvreté.

Intégrer les TIC dans les programmes de développement

Compte tenu de l'ampleur des ressources nécessaires, des partenariats public-privé sont essentiels pour mettre les TIC au service du développement. Les TIC peuvent servir de catalyseur de la croissance dans divers secteurs de l'économie. Favoriser la croissance du secteur des TIC ainsi qu'une croissance mue par les TIC dans d'autres secteurs exige un **environnement propice**, un juste équilibre entre risque et réglementation, et de nouvelles formes de partenariat.

Afin d'encourager le secteur privé à mettre en place l'infrastructure des TIC et à en faciliter l'accès, **les pouvoirs publics et les donateurs doivent adopter une approche volontariste**. Pour étendre la portée des TIC aux populations pauvres et aux zones rurales, il leur faut créer un cadre d'action et une structure réglementaire adaptés, renforcer le capital humain de façon à pouvoir mettre en œuvre politiques et programmes, et mettre au point des formes novatrices et flexibles de financement public propres à mobiliser des investissements privés.

Les TIC peuvent aider les gouvernements à mieux s'armer pour faire face aux grands enjeux économiques et sociaux. **L'administration électronique** est un domaine d'application des TIC particulièrement prometteur pour les pays en développement. Elle permet en effet une administration plus efficace et plus transparente à moindre coût, favorise une participation plus large du public et contribue à faciliter l'accès des pauvres aux services gouvernementaux et à leur donner des moyens de faire entendre leur voix dans les décisions prises par les pouvoirs publics.

De nouvelles formes de **partenariat plurisectoriel** – entre gouvernements, secteur privé, ONG et organisations internationales dans un effort de coopération informelle axée sur les résultats – peuvent apporter flexibilité et créativité dans l'utilisation des TIC au service du développement. Encore faut-il pour cela que les objectifs et les résultats escomptés soient clairs, de même que leur relation avec les initiatives et les institutions officielles.

Donneurs et pays en développement doivent faire plus pour mettre en commun les informations recueillies et coordonner leurs efforts, en accordant une attention toute particulière à l'évaluation et en tirant toutes les leçons des réussites comme des échecs. **L'émulation** entre donateurs doit porter **sur l'impact et non sur le volume**. Le recensement des pratiques exemplaires doit non pas se focaliser sur les projets qui ont réussi, mais plutôt sur les facteurs essentiels de la réussite, notamment la demande, le coût, les capacités et le contenu. Il est temps de dépasser le stade de l'expérimentation pour s'orienter vers une approche des TIC plus rigoureuse, plus coordonnée et plus axée sur les résultats, qui en fasse un instrument plus efficace au service d'une croissance et d'une réduction de la pauvreté s'inscrivant dans la durée.

Afin d'encourager le partage de l'information et la coordination, l'OCDE a établi une matrice des stratégies et programmes visant les TIC arrêtés par 22 donateurs bilatéraux et 25 donateurs multilatéraux. Voir <http://www.oecd.org/dac/ict>.

Le **Sommet Mondial sur la Société de l'Information** (SMSI) – qui se tiendra à Genève en décembre 2003 avant la prochaine édition de Tunis en novembre 2005 – peut contribuer à faire progresser l'effort de prise en compte systématique des TIC dans les programmes de développement. Il peut renforcer le rôle des TIC en tant que thème transversal à mettre au service des priorités stratégiques des programmes sectoriels (santé, éducation, etc.) et en tant que composante centrale des stratégies de réduction de la pauvreté. Il peut également montrer aux chefs de gouvernement quelle peut être la contribution des TIC à la réalisation des OMD.

Intégrer les TIC dans les programmes de développement

Dans le cadre des travaux préparatoires du SMSI, l'OCDE peut apporter une précieuse contribution dans plusieurs domaines. Elle peut appuyer les efforts déployés à l'échelon international pour mettre les TIC au service du développement et encourager la coopération et la coordination indispensables à la réussite de ces efforts. Elle peut aussi faciliter le débat, au sein du Comité d'aide au développement (CAD), sur l'intégration des TIC dans le traitement des problèmes de développement et dans les stratégies de développement en montrant la voie à suivre, en favorisant la sensibilisation et en fournissant des données de référence. Elle peut encore : 1) approfondir l'analyse du rôle et de l'intérêt des TIC dans le développement économique et social, 2) mettre en place des cadres efficaces pour la construction d'indicateurs statistiques et l'établissement de données de référence sur les TIC, et 3) travailler à l'élaboration de règles internationales pour la sécurité de l'information, le respect de la vie privée et la confiance.

Le Sommet mondial sur la société de l'information doit déboucher sur un **programme d'action délibérément axé sur la lutte contre la pauvreté**. Les propositions et les promesses qui ressortiront de ce Sommet devront s'accompagner d'engagements financiers concrets et réalistes s'appuyant sur quatre types de ressources complémentaires : les ressources locales, les donateurs bilatéraux, les donateurs multilatéraux et l'investissement privé. Tous les acteurs doivent être prêts à prendre des engagements réalistes et à s'y tenir. Il faut davantage veiller à optimiser les synergies entre les ressources existantes et à utiliser stratégiquement l'aide comme catalyseur de l'investissement privé.

Pour accéder à plus d'informations, au rapport dans son intégralité, à l'ordre du jour, aux communications, à la liste des participants et aux liens avec d'autres sites, visitez le site Internet du Forum à l'adresse suivante : www.oecd.org/dac/ict. Le Forum était organisé conjointement par la Direction de la coopération pour le développement et la Direction de la science, de la technologie et de l'industrie, en collaboration avec le Centre de l'OCDE pour la coopération avec les non-membres, des organes des Nations unies et la Banque mondiale.

Les Dossiers du CAD 2003

Volume 4 - No. 2

Partie I

**Réunion à haut niveau du Comité d'aide au développement --
Déclaration à la presse du Président, M. Jean-Claude Faure.
22-23 avril 2003**

Partie II

**Le renforcement des capacités commerciales
dans le contexte africain
Atelier régional, 26-27 août 2002, Mombasa, Kenya**

Partie III

**Renforcer les capacités des pays en développement dans le
domaine de la passation des marchés
Compte rendu succinct de la table ronde de l'OCDE et de la Banque
mondiale,
22-23 janvier 2003**

Partie IV

**Intégrer les TIC dans les programmes de développement
Forum Mondial conjoint OCDE/Nations unies/Banque mondiale sur
l'économie du savoir, 4-5 mars 2003**

Partie V

L'opinion publique contre la pauvreté

Partie VI

Examen du CAD par les pairs : Luxembourg

Extrait de :
OECD Journal on Development

Accéder à cette revue :

<https://doi.org/10.1787/1996580x>

Merci de citer cet article comme suit :

OCDE (2004), « Intégrer les TIC dans les programmes de développement : Forum Mondial conjoint OCDE/ Nations unies/Banque mondiale sur l'économie du savoir, 4-5 mars 2003 », *OECD Journal on Development*, vol. 4/2.

DOI: https://doi.org/10.1787/journal_dev-v4-art17-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.